

Zeitschrift: Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 70-M (1972)

Heft: 2

Artikel: 13. internationaler Kongress der Vermessungsingenieure : 1. bis 10. September 1971 in Wiesbaden

Autor: Richard, J. / Byrde, P. / Solari, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

13. Internationaler Kongreß der Vermessungsingenieure

1. bis 10. September 1971 in Wiesbaden

Berichte *)

Commission 2 (Enseignement professionnel)

Au cours des cinq séances tenues par la commission «Enseignement professionnel» on s'est plu à reconnaître l'intérêt qu'il y a d'entretenir un dialogue suivi entre les milieux de l'enseignement et de la pratique.

La présence de membres très jeunes a été remarquée, mais ce n'est pas propre à ce congrès. En revanche, soulignons que pour la première fois des étudiants participèrent aux travaux de la commission. La contribution de ces forces jeunes fut très intéressante et la place qui leur a été faite fut particulièrement bien accueillie.

Parmi les sujets abordés figure l'examen du petit livret «Education for the Profession» établi à l'occasion du congrès de 1968 à Londres, dans lequel on trouve les diagrammes des études des pays membres de la FIG. Ce document complété continuera à être tenu à jour.

La commission a entendu les exposés faits par les délégués de divers pays sur l'organisation de leurs études et les problèmes qui leur sont propres.

Un objet important est celui de l'échange des stagiaires. Il est entrepris dans le cadre de l'activité de l'IAESTE (International Association for Exchange of Students Technical Experiences, secrétariat pour la Suisse: Praktikantenamt der ETH, Leonhardstrasse 33, 8006 Zurich), en relation avec les ministères de l'éducation nationale et les hautes écoles, et grâce au dévouement de correspondants désignés dans chaque association nationale membre de la FIG.

Entrent en considération des jeunes pendant leur scolarité, à condition d'avoir fait une à deux années dans les hautes écoles ou, suivant le cas, un stage dans leur propre pays. Ce sont donc des stagiaires de première ou de deuxième année des études supérieures, selon les pays, avant l'examen pratique final.

Les échanges peuvent être pratiqués pour autant que les stagiaires, grâce à une dispense, ne soient pas astreints à la législation sociale du pays qui les accueille, et que les frais, dans certains cas, soient supportés par l'association professionnelle de leur propre pays.

Pour des raisons conjoncturelles diverses, ces échanges ont tendance à diminuer. Notons parmi les difficultés l'impossibilité de faire valider le stage accompli à l'étranger. Ce temps n'est donc consacré que dans un pur intérêt de perfectionnement. Notons enfin que les différences de formation constituent un handicap pour certains pays.

Parlons maintenant de problèmes fondamentaux qui touchent à la prospective.

Il est manifeste que les préoccupations relatives à l'enseignement sont directement liées à la recherche des objectifs que nous entendons définir pour notre profession. Or cette dernière, chacun le sait, est très diverse sur le plan international, tant en ce qui concerne les secteurs d'action qu'elle embrasse que les niveaux auxquels elle s'exerce.

C'est un état de fait qu'il faut admettre et qui nécessite d'entreprendre l'étude des éléments communs des activités des membres de la FIG, en vue de définir le modèle de la profession pour l'avenir.

Dans la recherche de l'adaptation des études aux besoins, on a constaté des thèses très contrastées selon qu'elles s'inspirent de points de vues philosophiques ou pragmatiques. Les avis sont souvent différents, même au sein d'un même pays.

Compte tenu des divers aspects de la profession et de ses différents degrés, on cherche à établir des ponts pour permettre à celui qui se trouve en cours d'études ou de carrière de compléter ses connaissances et de poursuivre son activité en changeant d'orientation et en élevant son niveau, que ce soit dans le domaine de la pratique (responsabilités d'ordre technique, économique, social, humanitaire), dans le secteur de l'enseignement ou celui de la recherche (sous les formes les plus diverses).

C'est la raison pour laquelle on envisage maintenant une «formation intégrée», grâce à des systèmes d'organisation des études englobant toute la profession et garantissant une certaine «perméabilité». Les possibilités seraient offertes, pour tous ceux qui en ont les capacités, de franchir des étapes qui vont du niveau le plus bas («ouvriers de la mensuration») au niveau le plus élevé (universitaire, doctorat, troisième cycle). Certains pays désirent entreprendre des expériences dans ce sens.

En l'état actuel des choses, la tendance se généralise dans la plupart des pays où cela n'est pas encore le cas pour assurer aux études un aboutissement au niveau universitaire.

On recherche également à condenser l'enseignement des branches actuelles afin de pouvoir introduire dans les programmes des études plus générales. On veut en tous cas assurer aux diplômés un champ de connaissances suffisant (tronc commun) qui leur permette de se spécialiser plus tard. Quant aux cours de spécialisation post-universitaires, il serait superflu d'en organiser dans chaque pays. Ils pourraient être confiés à quelques centres spécialement équipés à cette fin. C'est là une étude que la FIG devrait entreprendre.

Eu égard à la nature très diverse de notre profession, une conception très souple des systèmes d'enseignement doit permettre de former aussi bien les divers spécialistes de degrés différents destinés à des activités très particulières que les humanistes de haut niveau appelés à maîtriser et coordonner les tâches multiples qui appartiennent à l'ensemble de la planification de notre environnement.

La commission n'a pas l'intention de rechercher et de recommander un programme d'études unique. Elle souhaite une certaine harmonisation qui pourrait être réalisée dans plusieurs cas. Les pays choisiront les propositions qui leur conviendront le mieux.

La FIG doit donc grouper en son sein des membres dont les activités sont diverses en raison de l'interdépendance des formations professionnelles les concernant.

*) Fortsetzung von Nr. 1 - 72

La commission enseignement a terminé ses travaux du congrès de Wiesbaden en prenant la résolution comprenant les trois points suivants:

1. Le fascicule du XII^e congrès de Londres avec les diagrammes des études est considéré comme un document professionnel dont la mise à jour sera poursuivie.
2. Une étude relative aux finalités et aux structures de la profession quant aux incidences sur l'enseignement doit être élaborée conjointement avec la commission 1 (Activités de la profession), d'une manière continue jusqu'au Congrès de Washington.
3. La commission 2 doit inscrire à son programme le problème des études post-universitaires et de la formation permanente.

J. Richard

Pour le congrès de Wiesbaden 27 pays ont nommé leurs délégués, et les 37 rapports sur invitation et les huit papiers personnels ont été présentés lors de sept séances de travail. Le programme était chargé, mais avait l'avantage de permettre à chacun de suivre l'un ou l'autre des problèmes présentés.

Dans son rapport, le président de la commission s'est attaché à caractériser l'état actuel des travaux dans la mensuration d'ingénieur: le genre des travaux qui appartiennent au domaine de la mensuration d'ingénieur, l'exécution des travaux (bureaux privés ou organisations étatisées), la qualification des collaborateurs chargés de l'exécution des travaux, la garantie de l'évolution de la mensuration d'ingénieur, la formation ultérieure de spécialistes et l'activité des associations nationales dans la mensuration d'ingénieur.

Je n'ai pas l'intention de donner ici une liste des rapports présentés au congrès de Wiesbaden. Ils ont été imprimés et réunis dans un fascicule distribué à ceux qui suivaient les séances de la commission. Je ne voudrais pourtant pas oublier de citer les rapports de MM. Friedli et Schmidlin quant à la création et la mise à jour d'un cadastre des conduites souterraines pour les villes importantes et de les remercier de leur contribution, car en effet, un cadastre du réseau des canalisations devrait faire partie de l'équipement en plans, documents et données techniques d'une ville moderne. Si le temps mis à disposition pour la présentation de rapports soigneusement préparés et de haute valeur était fort court, la discussion générale qui suivit a bien montré la diversité des problèmes et des solutions choisies ou à l'étude dans les différents pays.

Il me semble plus utile de reprendre les résolutions de la commission 6 présentées à la séance de clôture du congrès de Wiesbaden, permettant ainsi de fixer une ligne directrice des travaux pour les trois prochaines années. Après la présentation des rapports et les discussions y relatives, les résolutions suivantes ont été prises dans les différents groupes d'étude:

Commission 6

(Levé et mensuration dans toute activité d'ingénieur)

Dès le début de l'année 1969, M. le professeur Dr ing. V. Krumphanzl ainsi que son secrétaire, M. M. Brychta, ing. dipl., Tchécoslovaquie, ont repris en mains les destinées de la commission 6. Tenant compte des résolutions formulées lors de la séance de clôture du congrès de Londres en 1968, les responsables de la commission ont décidé d'instituer le système de groupes d'étude. A la tête de ces derniers furent nommés les collègues qui s'intéressaient à ces problèmes depuis de nombreuses années. Les thèmes principaux de ces groupes d'étude sont les suivants:

- Groupe d'étude A (direction: J. van den Berg, Suède): précision des travaux d'implantation et normes de tolérances dans le génie civil.
- Groupe d'étude B (direction: Prof. K. Linkwitz, Allemagne): calcul des cubatures aussi bien par les méthodes classiques que par la méthode photogrammétrique.
- Groupe d'étude C (direction: Prof. T. Lazzarini, Pologne): mesures de déplacements et de déformations dans la construction et leur automatisation.
- Groupe d'étude D (direction: F. Cálek, Tchécoslovaquie): cadastre des conduites souterraines, mensuration, report et digitalisation des données techniques.
- Groupe d'étude E (direction: K. Stier, Allemagne): créé en août 1970, ce groupe a commencé ses travaux sur le théodolite gyroscopique et ses applications.

Il est bien clair que les thèmes traités par ces cinq groupes de travail ne résument pas tous les problèmes inhérents à la mensuration d'ingénieur, et il n'est pas non plus dans l'intention de la commission de se limiter aux cinq thèmes susmentionnés.

La préparation de ce congrès incombe tout autant aux responsables des différents groupes de travail qu'à la présidence de la commission. L'activité des groupes d'étude s'est limitée en général à un contact par correspondance avec les délégués des associations nationales et des intéressés. A l'occasion de symposiums à l'étranger, les groupes d'étude A et D ont organisé des séances de travail permettant la discussion de leurs problèmes ainsi que la préparation du congrès.

- Groupe d'étude A: Le groupe d'étude, en étroite collaboration avec l'organisation internationale CIB – Conseil International du Bâtiment, Rotterdam – International Council for Building Research Studies and Documentation – se propose de coopérer à la rédaction d'instructions illustrées sur les travaux de piquetage. Ces instructions représentent une source d'information pour l'ingénieur civil. En relation avec les délégués nationaux, la commission fait une enquête dans les divers pays sur les normes de tolérances dans la construction et des tolérances qui en résultent pour le piquetage. Le but de cette enquête est d'en tirer des principes uniformes lors de l'établissement de ces normes.

- Groupe d'étude B: Ce groupe propose les travaux suivants: préparation de nouveaux travaux théoriques, en particulier sur les calculs des matériaux d'excavation en relation avec des modèles numériques du terrain, de façon qu'ils puissent être utilisés dans la pratique. Introduction du dessin automatique dans le calcul des cubatures en tant que contrôle et mise en évidence des résultats obtenus. Standardisation des méthodes d'informatique lors de l'utilisation des modèles numériques du terrain et des résultats obtenus par la calculatrice électronique pour le calcul des cubatures.

- Groupe d'étude C: Les travaux de ce groupe doivent se concentrer sur les problèmes suivants: perfectionnement de l'utilisation de statistique mathématique dans le domaine des mesures de déplacements et de déformations. Application et essais plus vastes avec les tachéomètres électro-optiques. Extension des possibilités d'utilisation de la photogrammétrie terrestre. Extension de l'emploi et perfectionnement de méthodes permanentes de surveillance (niveau à tube d'eau). Engagement plus large de l'ingénieur en mensuration pour l'interprétation des résultats de mesures. Nouvelles enquêtes sur les influences de l'environnement sur les mesures.
- Groupe d'étude D: Il recommande la continuation du travail commencé, c'est-à-dire l'établissement des conditions pour la création d'un centre international de consultation et de documentation dans le domaine du cadastre des conduits souterrains. A ce centre, les tâches suivantes seraient attribuées: définition des principes de base quant à l'établissement et la mise à jour d'un cadastre des conduites; établissement de plans-modèles pour la représentation graphique et les documents nécessaires en vue de leur enregistrement futur dans une banque de données. Digitalisation des cadastres de rues et de conduites. Consultation des délégués nationaux sur ce domaine.

L'activité de la commission 6 a aujourd'hui une importance et une portée internationale. Tous les pays membres sont priés de publier dans leurs revues professionnelles les informations sur l'activité de la FIG. Par ce moyen, ceux que cela intéresse pourraient être atteints et invités à participer aux travaux des groupes d'étude par les responsables ou par l'intermédiaire des délégués nationaux. A ce sujet, nous pensons tout particulièrement aux collègues de la jeune génération. Une activité féconde ne pourra être obtenue que par une pleine collaboration des délégués nationaux et de tous les intéressés et surtout par l'accomplissement en temps voulu des tâches requises. Ce travail est personnellement profitable, et les contacts avec les collègues d'autres pays devraient inciter chacun à participer aux travaux des commissions et aux congrès de la FIG.

P. Byrde

Commission 7 (cadastre et l'aménagement foncier rural)

Introduction

Au congrès de Londres, en 1968, la commission 7 a présenté cinq rapports généraux concernant:

1. L'organisation du cadastre et des livres fonciers comme base de la création des régimes fonciers (Rapporteur: M. Henssen, directeur de l'Office internationale du cadastre et du régime foncier [OICRF] de la Haye).
2. Possibilités de l'amélioration foncière dans les Pays du bassin méditerranéen et autres (Rapporteur: M. le Dr U. Sorbi, Italie).
3. Les problèmes de l'aménagement foncier dans les pays de montagne et leurs vallées (Rapporteur: M. R. Solari, Suisse).

4. Aspects techniques et économiques de la construction de la voirie de remembrement (Rapporteur: M. R. Meyer, République fédérale allemande).
 5. Evolution des méthodes automatiques dans le remembrement (Rapporteur: M. J. Gastaldi, France).
- Pour la période de 1968 à 1971, c'est-à-dire entre les deux congrès, la commission a choisi trois nouveaux sujets:
- Principes et bases cadastrales de l'impôt foncier (Rapporteur: M. le Dr Tomic, Yougoslavie).
 - Les principes de la spécialité et de la publicité du registre foncier (Rapporteur: M. Henssen, directeur de l'OICRF à la Haye).
 - Conservation des effets techniques et économiques des améliorations foncières (Rapporteur: M. Knöll, République fédérale allemande).

Parallèlement, la commission a chargé M. le professeur Sorbi de continuer son étude sur l'aménagement foncier dans les pays du bassin méditerranéen; de son côté le directeur de l'OICRF continuait son travail tendant à recueillir la documentation sur les systèmes cadastraux dans les différents pays de la fédération.

Ainsi que nous l'avons relaté dans le N° 10 d'octobre 1970 de cette revue, la commission a discuté les cinq objets qu'elle s'est proposés pendant deux sessions; en septembre 1969 à Delft (Hollande) et en mai 1970 à Split (Yougoslavie). Comme d'habitude les rapporteurs avaient distribué aux représentants des pays dans la commission un questionnaire principal suivi de questions complémentaires. Les discussions, dirigées par les rapporteurs, ont permis à ces derniers de rédiger leur rapport général pour le congrès de Wiesbaden.

Les travaux de Wiesbaden

Le président de la commission, en ouvrant la première séance commissionnelle du 3 septembre dans le cadre solennel de la Rhein-Main-Halle parée à fête pour accueillir les ingénieurs-géomètres du monde entier, s'est fait un devoir de rappeler la mémoire de notre cher collègue le professeur Ernst Tanner malheureusement décédé quelques jours avant le congrès; il a souligné en termes émouvants les travaux de M. Tanner, sa précieuse collaboration à la commission 7 de la FIG et à la FAO et surtout, à côté de sa compétence professionnelle et de ses mérites pour le développement des remaniements parcellaires conçus de façon intégrale, son amour pour la terre et la classe rurale.

Selon le programme détaillé des travaux du congrès la commission a ensuite écouté les rapports généraux et les rapports particuliers sur les problèmes actuels du cadastre et de l'aménagement fonciers. Faute d'espace nous nous limitons à donner un aperçu télégraphique de ces rapports.

1. Principes et bases cadastrales de l'impôt foncier (M. le Dr Tomic, Yougoslavie)

L'imposition sur les immeubles est un problème très complexe aussi bien dans les pays développés que dans ceux qui sont en voie de développement.

Chaque pays, dans ses lois sur l'imposition, doit tenir compte de nombreuses raisons politiques, économiques et sociales provenant de la diversité de ses conditions structurelles.

Dans la plupart des pays, aujourd’hui, c’est le revenu et non plus la surface qui constitue la base de l'imposition; on peut considérer le revenu réel d'une année ou la moyenne fixée sur un certain délai. Dans les pays qui possèdent un cadastre, ce sont évidemment les documents cadastraux qui constituent la base de l'imposition; le «revenu cadastral» est fonction de trois facteurs: le levé, la classification et la valeur de revenu fixée pour l'unité de superficie.

Malgré que le Dr Kurandt (RFA) dans son rapport général sur l'état du cadastre – présenté au X^e Congrès de la FIG à Vienne – avait conclu «qu'en raison des changements dans la structure sociale et économique de la société, le rôle fiscal du cadastre parcellaire est presque entièrement inutile et est même devenu superflu», le rapporteur Dr Tomic, qui vient, il faut le rappeler, d'un pays encore très peu industrialisé, s'exprime de façon positive sur le rôle fiscal du cadastre; il affirme que la détermination de la base objective de l'imposition est aussi importante que l'assurance des droits de propriété sur ce bien, l'un et l'autre protégeant l'intérêt juridique et matériel du propriétaire.

2. Les principes de la publicité et de la spécialité compte tenu des liens entre le cadastre et le régime foncier

(M. Henssen, directeur de l'Office international du cadastre et du régime foncier à La Haye)

Au congrès de Rome, la commission avait présenté par M. le Dr Kurandt son rapport sur «l'Utilisation du cadastre comme base de la création des régimes fonciers».

Après cette étude de caractère général, elle a voulu aller un peu plus en profondeur en comparant les critères des différents pays sur les deux principes essentiels du régime foncier, soit la spécialité de l'objet et la publicité des inscriptions et des documents du RF.

Le principe de la spécialité implique qu'un bien-fonds doit, en tant qu'objet de droit réel, être désigné d'une manière précise, claire et simple; c'est à ce principe que nous devons le lien existant entre le cadastre et les livres des droits réels. Le principe de la publicité implique que les modifications qu'ont pu se produire, concernant les droits réels, doivent être inscrites dans les livres adéquats et que les intéressés puissent en prendre connaissance en les consultant.

Le long rapport de M. Henssen donne un aperçu sommaire sur l'organisation cadastrale et l'application de ces principes dans certains pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie. En le lisant on se rend compte une fois de plus que le système cadastral et l'institut du registre foncier suisses représentent au point de vue technique (abornement et exactitude du levé) et au point de vue juridique (inscription et garantie des droits) ce qu'il y a de mieux dans tous les Etats et qu'un système aussi parfait est toujours considéré comme l'exemple à suivre par tous les pays qui tendent à améliorer leur organisation cadastrale.

La preuve de ce que nous venons de dire a été donnée par M. Chabier (France) dans son intéressant exposé sur l'introduction d'un livre foncier en France. La France n'est pas dotée d'un livre foncier. Aussi les inscriptions engendrent une insécurité technique et juridique permanente, source d'erreurs, de conflits et procès.

Depuis plus d'un siècle on a introduit des réformes et la dernière a été arrêtée par le gouvernement en 1955; elle a créé le fichier immobilier, déjà appliqué dans 92 des 95 départements français. Les trois départements du Haut-Rhin,

Bas-Rhin et Moselle conservent en effet le RF introduit sous le régime allemand.

Le fichier immobilier est un compromis entre le livre foncier et un système sans publicité réelle; il est donc imparfait et l'ordre des géomètres français, en 1970, après des études très complexes d'une durée de deux ans, a rédigé un «livre blanc» pour avertir l'opinion publique et les responsables de la nécessité d'introduire un RF moderne sur l'exemple de la Suisse, Pays-Bas, Allemagne occidentale et Autriche.

3. L'entretien et la conservation des effets techniques et économiques des améliorations foncières

(M. H. Knöll, République fédérale allemande)

L'espace rural servait autrefois presque exclusivement à l'agriculture et à l'exploitation forestière. Il est devenu de nos jours un espace où vivent tous les hommes, que ce soit dans un milieu d'activité, d'économie ou de repos.

Le remembrement s'est conformé à des questions de transformations et s'est développé en passant des procédures d'amélioration de la structure agraire à des procédures globales d'amélioration de la structure totale de l'espace rural.

La conservation et l'entretien des effets techniques et économiques après le remembrement rural est une obligation de la plus haute importance. Les procédures rencontrées dans chaque pays en vue d'éviter un remorcellement de la propriété foncière, des lots récupérés et sur l'entretien des ouvrages collectifs, diffèrent cependant de beaucoup entre elles et ne suffisent pas à assurer un succès effectif et durable. En vue d'encourager l'agrandissement de la surface agraire des grandes exploitations, en leur qualité d'entreprise de production et d'entretien du paysage, le recul des petites exploitations et la transformation du paysage en espace à loisirs pour les hommes vivant sur place, il faudrait libérer les propriétaires des charges de l'entretien des chemins, fossés, etc.

L'Etat devrait en même temps que s'occuper de fournir des moyens pour l'entretien, commencer à penser à verser des subventions d'exploitation pour l'entretien des terres cultivées. Les associations des participants du remembrement d'aménagement foncier, auxquelles il incombe de concevoir et d'entretenir les ouvrages collectifs, devraient être transformées en associations intercommunales d'entretien des chemins et cours d'eau.

Le rapporteur donne les chiffres relatifs aux frais d'entretien des différents types des chemins gravelés ou durcis en bitume ou béton en Allemagne occidentale. Quant à la construction de chemins, il ajoute les considérations suivantes: si l'on veut atteindre un placement rationnel des moyens financiers, il faut absolument considérer le coût de construction, les capitaux nécessaires, l'entretien, la reconstruction faite selon tel ou tel mode de construction. Le choix du procédé de construction doit se baser spécialement sur l'intensité du trafic futur. Les coûts d'entretien, la durée et la qualité de la construction sont chacun en relation directe.

4. Restructuration foncière des pays du bassin méditerranéen et en particulier en Tunisie

(Prof. U. Sorbi, Italie)

Faisant suite aux rapports déjà présentés sur cet argument, M. Sorbi relate sur la situation structurelle en Tunisie et informe sur les recherches en cours dans les autres pays.

En Tunisie, les terres à cultiver (7 600 000 ha) ont été attribuées entre 1956 et 1964 en bonne partie aux coopératives de production. Les terrains privés s'étendent sur 1 500 000 ha environ.

*

A côté des cinq rapports principaux, un certain nombre de rapports nationaux a été présenté lors des réunions de la commission 7 à Wiesbaden. Il s'agit de seize travaux, dont cinq concernent le cadastre et onze le remembrement et l'aménagement rural.

Ils ont tous été examinés et discutés lors de sept séances tenues pendant le congrès; celles-ci ont été bien fréquentées et les interventions sur chaque objet ont témoigné de l'intérêt de beaucoup de pays pour les problèmes présentés.

L'activité future de la commission

La commission, sur proposition de M. Solari, a choisi comme thème «l'Etablissement d'un cadastre moderne polyvalent», et sur proposition de M. Gastaldi (France) le thème: «Aménagement rural et milieu naturel.»

Dans son rapport présenté à l'assemblée de clôture il est dit: «La commission 7 a élaboré les modalités de son travail futur en vue de la préparation du congrès de Washington en 1974. Elle a retenu le principe de deux sessions intermédiaires en 1972 en Bulgarie et en 1973 en Turquie. Les sujets d'études retenus sont les suivants:

1. Suite du rapport sur la publicité et la spécialité des cadastres en vue de l'introduction de leur gestion automatisée; responsable: M. Henssen.
2. L'établissement d'un cadastre moderne à buts multiples; responsable: M. Solari.
3. L'aménagement foncier rural en tant que moyen d'aménagement du milieu naturel; responsable: M. Gastaldi.

En outre, Monsieur le professeur Sorbi est chargé de poursuivre ses enquêtes sur la restructuration foncière des pays méditerranéens.

Enfin, la commission 7 a émis un certain nombre de vœux relatifs à la présentation de ses travaux et aux modalités d'accès à la présidence de la commission. Ces vœux ont été présentés à part au Bureau de la FIG et ont été acceptés par celui-ci.»

Nous informons à ce sujet que M. Solari succède à M. le Dr Tomic à la présidence; M. Kocker, Nigéria, a déjà été désigné comme futur vice-président par le comité permanent.

D'après le désir exprimé par la commission et accepté par le C.P., M. le professeur Witt (Hollande), membre éminent de la commission, succèdera à M. Kocker.

Quelques considérations

Le congrès de Wiesbaden, comme celui de Londres déjà, a été organisé dans la ligne nouvellement choisie par le comité permanent tendant à intéresser aux travaux le plus grand nombre de pays et surtout ceux de formation nouvelle qui sont aux prises avec les problèmes d'organisation d'un système cadastral et de régime foncier et avec ceux de l'amélioration de la terre et de sa structure productive. A côté des études en profondeur sur les problèmes particuliers qui intéressent les pays développés, on a donc programmé un certain nombre d'exposés de caractère général et comparatif qui intéressent évidemment les délégués et observateurs des pays qui sont encore au pied de l'échelle et qui doivent pouvoir proposer à leurs gouvernements des exemples pratiques et modernes.

A ce titre, le congrès a sûrement atteint son but tant par les magnifiques expositions d'instruments modernes et celle, vraiment unique et parfaitement réussie de l'Histoire de l'arpentage depuis la période caldénne à nos jours, que par le nombre imposant d'exposés, de rapports, de conférences et de films présentés qui témoignent des grands travaux et de l'évolution dans notre secteur. Les ingénieurs-géomètres suisses – une centaine – étaient relativement nombreux, mais nous regrettons que beaucoup de collègues n'aient pas cru devoir faire le voyage jusqu'à Wiesbaden.

Ils ont sûrement perdu une occasion unique d'apprendre ce qui se passe dans le monde, dans le domaine de notre activité spécifique; l'occasion précieuse aussi, en ces temps d'entraide humaine et d'efforts pour construire un monde meilleur, où la Suisse voudrait se distinguer, de donner un peu de leur richesse technique et de leur expérience aux représentants des pays qui ont pratiquement encore tout à redécouvrir.

R. Solari

Mitteilung der Eidgenössischen Vermessungsdirektion

Praktische Ausbildung für Geometerkandidaten in Photogrammetrie

Die Schweizerische Schule für Photogrammetrie-Operateure St. Gallen führt vom 5. bis 30. Juni 1972 einen Kurs durch, wo den Ingenieur-Geometer-Kandidaten Gelegenheit geboten wird, die praktischen Arbeiten an den Stereokartiergeräten zu erlernen und zu üben. Das Kursgeld beträgt Fr. 200.-. Interessenten werden gebeten, sich bei der Schuldirektion bis zum 29. April 1972 schriftlich anzumelden, unter Angabe, ob für die Unterkunft die Vermittlung der Schule gewünscht wird.

Der Besuch des Kurses wird als gelenkte Praxis im Sinne der «Weisungen betreffend die Gestaltung der Ausbildungspraxis» vom 23. Juni 1964 angerechnet.

Anmeldung an: Schweizerische Schule für Photogrammetrie-Operateure, Rosenbergstraße 16, 9000 St. Gallen, Telefon 071 23 23 63.